CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DE L'AGENT

AVIS DU CT DU 30 JUIN 2015

Résultats professionnels et réalisation des objectifs
Fiabilité et qualité du travail effectué
Sens de l'organisation, de la rigueur et de la méthode
Respect des délais
Assiduité et ponctualité
Capacité à identifier et à hiérarchiser
Compétences professionnelles et techniques
Qualité d'expression écrite et orale
Esprit d'initiative
Réactivité et adaptabilité
Autonomie
Qualités relationnelles
Sens de l'écoute
Capacité à travailler en équipe
Sens de la communication
Capacités d'encadrement ou d'expertise
Aptitudes à la conduite de réunions
Aptitudes à déléguer et à contrôler
Communication (dialogue, écoute, information)
Capacité à la prise de décision
Contribution à l'activité du service
Sens des responsabilités
Aptitudes à faire des propositions (aide à la décision et initiative)
Curiosité professionnelle
Sens du service public et conscience professionnelle